

Attention !

TERRITOIRE 2030

L'AVENIR D'ERDRE & GESVRES S'ÉCRIT AUJOURD'HUI

La Communauté de Communes s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Un document référence pour dessiner le cadre de vie du territoire pour les 15 ans à venir.

Territoire[S] 2030, nom donné à la démarche d'élaboration du PLUi, c'est le nouveau défi à relever par la Communauté de Communes et les communes pour dessiner et organiser le territoire de demain.

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) va définir les grandes orientations d'aménagement du territoire en allant vers la réduction de la consommation de l'espace. Il va déterminer, à la place des PLU communaux, les possibilités de construction sur les 12 communes d'Erdre & Gesvres.

Plutôt que de juxtaposer une succession de documents d'urbanisme communaux, il permettra de coordonner, d'harmoniser et de mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques de développement. Il définira ainsi les règles juridiques d'utilisation des sols applicables sur l'ensemble des communes, à partir desquelles les maires délivreront les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager...) des particuliers, professionnels ou organismes publics.



ALLER PLUS LOIN

SUR LE SITE

- > L'aménagement du territoire d'Erdre & Gesvres
- > PLUi un grand projet d'Erdre & Gesvres
- > PADD - Exposition itinérante

SUR INTERNET


- > Le Pôle Métropolitain
- > Les PLU d'Erdre & Gesvres
- > Le GÉO Port@il

EN TÉLÉCHARGEMENT



Mairie de Petit-Mars

22, boulevard Saint Laurent
44390 Petit Mars

 02 40 72 77 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Lundi – Mercredi – Jeudi

9h à 12h / 14h à 17h

Mardi – Vendredi – Samedi

9h à 12h